



**SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL  
DE POLICE ET DE SECURITE**

**11/12/2013**

**N° 24**

## **SNPPS Info**

### **SOLIDARITE AVEC LES ACTIONS DU PERSONNEL DE LA JUSTICE**

Selon diverses sources, il semble qu'une action sera menée par le personnel de la Justice ce vendredi 13 Décembre. La menace de grève du front commun syndical concerne les maisons de justice, le corps de sécurité et le personnel des tribunaux. Un préavis de grève concerne également le personnel de toutes les prisons. Dans ce cadre, un appel à un arrêt de travail généralisé a été lancé pour la journée du vendredi 13 décembre 2013.

Par cette action, le personnel du SPF justice, en ce compris les gardiens de prisons et les membres du corps de sécurité, veulent mettre en exergue " le malaise général régnant dans l'organisation de la justice. " Il est notamment question de leur carrière, et dans le cas des corps de sécurité, de l'absence d'identité propre et de règles spécifiques à leur fonctions. Le personnel des prisons dénonçant quant à eux la surpopulation carcérale et une pression persistante au travail.

Comme d'habitude, le personnel de police sera à cette occasion de nouveau engagé dans le remplacement des gardiens de prisons. En s'assurant ainsi l'exécution du service par la police en remplacement des gardiens, il est clair que notre gouvernement ne sera pas fort enclin à accéder rapidement aux demandes légitimes du personnel de la justice.

Les policiers sont cependant également victimes de la politique d'austérité linéaire de ce gouvernement. Les promesses de recrutement semblent budgétairement difficilement tenables mais pourtant nous devons toujours continuer à suppléer aux déficits générés dans d'autres ministères. Cette situation devient intenable et il est grand temps que le gouvernement y trouve des solutions structurelles.

Par conséquent, le personnel policier, en tant que victime collatérale, ne peut être que solidaire avec celui de la justice. Le SNPPS couvrira par une indemnité de grève tout affilié qui souhaiterait arrêter le travail dans le cadre du remplacement des gardiens de prison ou des membres du corps de sécurité en grève. En effet, un préavis de grève national relatif à la politique d'austérité gouvernementale et à ses conséquences, qui concerne entre-autres le personnel de la Police intégrée, est toujours en cours de validité. Les policiers engagés en remplacement dans les prisons et qui ne font pas objet d'une réquisition peuvent donc arrêter le travail ce vendredi et se déclarer en grève. Des renseignements complémentaires sont disponibles sur notre site Web (dont notamment les modalités pour l'indemnisation de la journée de grève).

Jérôme Aoust  
Secrétaire National

Gert Cockx  
Président National